

NAO 2021

2eme réunion de négo :

La Direction campe sur ses positions

7 avril 2021

Rappelez-vous : Le 18 mars, première réunion de NAO : La Direction annonce la couleur : Suppression des 3 CCA et réduction de la PFA par un stratège d'intégration de la prime de fin d'année dans l'indemnité d'Activité Partielle ...

Le 31 mars, une bilatérale nous a permis d'exprimer nos craintes et réticences vis-à-vis de ces propositions et d'exprimer nos revendications.

Hier, 6 avril, seconde réunion de NAO : La même copie est présentée par la Direction, complétée des gains financiers pour l'entreprise apportés par ces mesures.

Mais quelles sont-elles exactement ?

➤ **Intégration de la prime de fin d'année dans l'indemnité d'Activité Partielle :**

Pour faire simple : Par mois, pour chaque jour d'activité partielle, il sera versé une indemnité d'activité supplémentaire relative à la PFA. Cette gymnastique sera répétée pour chaque mois de l'année. Donc, un PLUS sur la fiche de paie !

MAIS, en décembre, la PFA sera bien amputée de ce qui aura déjà été versé tout au long de l'année et plus encore.

Et si l'on fait les comptes, le net annuel sera inférieur aux années précédentes.

Deux exemples pour un agent en administratif avec un brut de 3000 € :

Ex 1 : tu es dans un service qui ne subit pas d'Activité Partielle, alors rien ne change pour toi : tu toucheras ta PFA dans sa globalité.

Ex 2 : tu subis en mai 20% d'AP soit 4 jours chômés (équivalent à 28 heures).

Tu auras sur ton Bulletin de Salaire (de juin) :

➔ Activité Partielle : 28 h x 19 € (montant rémunération à l'heure) = - 532 €

➔ Indemnité Activité Partielle : 28 h x 13 € (70 % montant rémunération à l'heure) = + 364 €

➔ Indemnité Activité Partielle PFA : 28 h x 1,15 € (issu d'un savant calcul ☺) = + 32 €

Et ainsi de suite pour les autres mois avec de l'activité partielle ...

En décembre, au global, et dans ce cas, la perte nette sera d'environ 80 € mais attention, le montant de ta PFA de décembre sera très amputé puisque tu auras bénéficié de versements tout au long de l'année.

➤ **Suppression des 3 CCA :**

Là, pas de tergiversations : on supprime tout simplement ; La direction centrale fera une recommandation afin d'inciter les activités ou les managers à placer des ABS53 sur ces 3 jours. Mais chacun pourra faire comme il l'entend !

Triple-peine pour certains ? Oui.

-- Un agent en AP gagne moins, chaque mois.

-- Il verra sa PFA réduite à la fin de l'année.

-- Et les subventions apportées par l'Etat étant issues de nos impôts, il contribuera encore un peu plus.

Vous l'aurez compris : la Direction campe sur ses positions.

Elle annonce un effet rétroactif à janvier 2021, sans savoir comment effectuer les régularisations qui s'imposeraient.

Quid des agents qui ont déjà pris leurs 3 CCA ? Réponse : « *on verra comment faire ...* »

Et ceux qui sont en maladie ; ça va se passer comment ? Réponse : « *on y réfléchira ...* »

Bref, on reste dans le flou pour ce qui est de la mise en place.

Ils seraient capables de mettre en place une usine à gaz alors qu'ils ont toujours refusé d'afficher sur le bulletin de salaire, le taux d'AP du mois ! De qui se moque-t-on ?

La direction d'AF annonce qu'un gain significatif serait à la clef : entre 80 et 120 millions d'euros. N'est-ce pas un peu large comme fourchette !

Et si un accord devait ne pas être trouvé, alors elle pourrait imposer des mesures de façon unilatérales ; ces mesures pourraient porter sur la réduction du taux des IKV ou le montant de la PUA ...

Si ça, ça ne s'appelle pas du chantage !

De plus, elle annonce qu'elle va aller vers des négociations non plus inter-catégorielles, mais catégorielles ; on peut légitimement se poser la question du bien-fondé des deux réunions qui viennent d'avoir lieu.

L'objectif clairement affiché est d'arriver à un résultat fin Avril, avec ou sans les organisations syndicales représentatives.

Est-ce cela que l'on appelle « des négociations » ?

Suite au prochain épisode ...

Décoding :

NAO : Négociations Annuelles Obligatoires

AP : Activité Partielle

PFA : Prime de Fin d'Année

CCA : Congés Continuité d'Activité



Vos élus et représentants UNSa Aérien Air France